



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECTORAT
DEPARTEMENT DES EXAMENS ET CONCOURS**

Département des examens et concours

Bureau n°3.1

Affaire suivie par :

Kévin CAMERLYNCK

Tél : 03 28 37 16 36

Mél : kevin.camerlynck@ac-lille.fr

144 rue de Bavay

59000 Lille

Lille, le 5 janvier 2021

RAPPORT DE JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE (CAFFA) - SESSION 2020

Ce rapport présente les modalités d'organisation, les résultats ainsi que les préconisations du jury de la session 2020 du CAFFA pour l'académie de Lille. Il prend appui sur les observations des membres du jury et des examinateurs qualifiés pour les épreuves pratiques.

Pour la partie consacrée à l'admissibilité, il prend appui sur les éléments transmis dans le rapport d'admissibilité produit pour la session 2018.

Le CAFFA vise à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant en deux ans une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur. Le candidat en exercice se prépare aux attendus de l'examen qui se déroule en deux temps. La première année est consacrée à l'épreuve d'admissibilité. La deuxième année, le candidat se constitue une expertise et se prépare aux épreuves d'admission en s'inscrivant aux différents modules prévus dans le cadre du plan académique de formation.

Le jury recommande aux candidats, dès la préparation de l'admissibilité, de s'inscrire et de participer aux formations académiques organisées en partenariat avec l'INSPE et de prendre connaissance des textes officiels suivants :

Décret n°2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré.

Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 publiée au bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015 sur le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

Arrêté du 20 juillet 2015 publié au bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

Circulaire n° 2016-148 du 18-10-2016 relative aux Missions des formateurs des premier et second degrés.

L'ensemble des documents liés à l'inscription sont accessibles sur le site de l'académie de Lille sous l'onglet « examens et concours ».

La session 2020

Le jury

Le jury, présidé par le recteur d'académie ou par son représentant, est composé d'un inspecteur du second degré représentant le recteur d'académie, d'un chef d'établissement public local d'enseignement, d'un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et d'un formateur académique.

Composition du jury de l'académie de Lille

Présidente :

Sophie JOMIN-MORONVAL, Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale

Vice-Président :

Pierre LEDUCQ, Inspecteur de l'éducation nationale, enseignement général

Membres :

Philippe SENELLART, Inspecteur de l'éducation nationale du 1er degré - Lens

Anne MILHE, Proviseure du lycée KERNANEC – Marcq en Baroeul

Albine COURDENT, Formatrice académique à l'INSPE LNF

Membres des commissions :

Nicole Betremieux Principale du collège J Jaurès Lomme

Valérie Borragini Principale du collège H. Wallon - Divion

Bruno Debeire Formateur INSPE

Florian Dierendonck IEN Lille

Danièle Dubois Directrice adjointe de l'INSPE

Martine Duval IA-IPR de SVT

Gwenn-Aelle Geffroy IA-IPR de Lettres

Sébastien Konopczynski IEN ETEG

Stéphanie Lengagne IEN Calais

Marie-Angélique Luciani IEN Lille

Béatrice Mecqinon IA-IPR d'espagnol

Brigitte Monfroy INSPE

Cédric Parent INSPE

Patricia Picques IEN Seclin

Alain Puel IEN Béthune

Gerry Quenesson IEN Boulogne

Virginie Reynaert DAFOP Adjointe

Cédric Szostak Proviseur du lycée Lurçat - Maubeuge

Cécile Trémolieres Proviseure LPO G Eiffel Armentières

Claude Vandervennet IEN Arras

Joel Vidal Principal du collège D. Marcelle - Billy Montigny

Christian Walter IA-IPR d'allemand

L'épreuve d'admissibilité

Les statistiques et les résultats des candidats à l'admissibilité

Malgré quelques candidatures qualifiées de « prématurées », le jury engage les candidats à poursuivre les questionnements et la prise de recul engagée. Ceci permettra d'analyser la description des activités en classe ou en formation, indispensable à l'engagement dans cette certification.

Par ailleurs, quelques candidatures passent le seuil de l'admissibilité avec peu de marge. Il conviendra d'interroger la charge de travail des épreuves d'admission et éventuellement d'envisager la possibilité de garder le bénéfice de l'admissibilité dans un délai de 4 ans avant de se présenter aux épreuves d'admission.

	Session 2020
Candidats inscrits	32
Candidats présents	31
Candidats déclarés admissibles	25

Les candidats et leur préparation

De manière générale, nous conseillons vivement aux candidats de s'emparer de l'accompagnement proposé par l'INSPE dès l'épreuve d'admissibilité. Cet accompagnement à l'épreuve d'admissibilité est facultatif. Le contenu est le suivant :

- 1ère journée : Présenter sa trajectoire professionnelle / Se projeter dans les postures du formateur
- 2ème journée : Envisager son ingénierie de formation : Concevoir une formation en pensant son évaluation ; mettre en œuvre une formation et préparer l'entretien d'admissibilité

Le Master « Expertise De La Formation » est construit en cohérence avec les épreuves du CAFFA mais ne saurait s'y substituer.

Dans le rapport d'activité qu'ils proposent au jury, les candidats sont invités à présenter une expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement et de la formation, à témoigner de leur implication dans la vie de leur discipline ou spécialité, dans des projets éducatifs à l'échelle de l'établissement ou à une échelle plus large.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà animé plusieurs actions de formation pour entrer dans le parcours de certification. Néanmoins, toute activité en rapport direct avec l'activité de formateur en direction d'adultes est de nature à nourrir ce rapport d'activité et l'entretien. Dans ce cadre, il est souhaitable que les candidats se rapprochent de leur chef d'établissement et de leur inspecteur avant ou pendant leur entrée dans le parcours de certification, de manière à déterminer s'il est possible de réaliser un travail en lien avec une démarche collective de développement professionnel : par exemple contribuer à un site disciplinaire, organiser un groupe de travail, animer une réunion interne, piloter une liaison, réaliser et analyser une enquête. Le document « planning d'échanges du cursus d'admissibilité au CAFFA » est construit en ce sens.

Conseils du jury aux candidats

Les préconisations présentées dans le rapport de jury de la session 2018 sont reconduites, les membres du jury apportent quelques éclairages complémentaires.

Dans le cadre de la préparation à cette épreuve d'admissibilité, le candidat devra tenter de se projeter au-delà de son quotidien dans la classe et dans l'établissement même si c'est dans ce contexte qu'il a construit ses compétences. Cette dynamique peut passer par :

- un questionnement, de manière transversale, à propos des compétences des élèves, de leur parcours
- un questionnement à propos des enjeux et leviers de la formation des personnels (postures, gestes professionnels notamment)
- une réflexion relative à « pourquoi je m'engage dans le CAFFA ? »

Dans le contenu du rapport d'activité et dans l'entretien, les candidats doivent adopter une posture en cohérence avec l'engagement dans une épreuve de certification. Les échanges avec le jury s'inscrivent dans ce cadre et doivent être empreints d'écoute et de respect réciproque. Il apparaît également essentiel de faire preuve de loyauté vis à vis de l'institution.

Les épreuves d'admission et les éléments évalués

L'admission comporte deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Ces épreuves permettent au jury de se prononcer sur la maîtrise des compétences professionnelles attendues d'un formateur de personnels enseignants et éducatifs autour des quatre domaines de compétences du formateur tels que précisés dans la circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 :

1. Penser - Concevoir - Élaborer
2. Mettre en œuvre - Animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer - Analyser – Évaluer

- Epreuve de pratique professionnelle

L'épreuve consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative. Le cadrage temporel est défini comme suit : 60 à 90 minutes (1^{er} temps) puis 30 minutes d'entretien (2^{ème} temps) entre le candidat et les examinateurs qualifiés.

- ❖ L'analyse de pratique

- ✓ 1er temps : observation d'une séance de pratique professionnelle suivie d'un entretien de formation. Le candidat dispose de 15 minutes à l'issue de l'observation pour préparer l'entretien avec le tutoré. Cet entretien a une durée de 30 à 45 minutes.

Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant, du professeur débutant ou du CPE débutant ;
- ordonner et hiérarchiser ses remarques ;
- formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ;
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

- ✓ 2ème temps (30 minutes) : entretien avec les deux examinateurs qualifiés

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse distanciée de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant, le professeur ou le CPE débutant, à justifier les choix opérés, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

En amont de l'observation de l'entretien entre le tuteur et le tutoré, les membres du jury assistent à la séance en question.

❖ L'animation d'une action de formation

L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation professionnelle auprès d'un groupe, sur un sujet convenu au préalable entre le candidat et l'inspecteur compétent membre du jury, en concertation avec le chef d'établissement puis un entretien avec les deux examinateurs qualifiés.

- ✓ 1er temps (60 à 90 minutes) : animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative (disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés) à l'échelle d'un établissement, d'un district, d'un bassin de formation ;
- ✓ 2ème temps (30 minutes) : entretien avec les examinateurs.

L'entretien avec les examinateurs vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire, à :

- inscrire celle-ci dans le cadre des situations professionnelles et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ;
- proposer des outils, démarches et supports didactiques ou pédagogiques de qualité et utiles ;
- mettre en œuvre des techniques d'animation propices à une réception efficace ;
- animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ;
- proposer des prolongements possibles.

- Mémoire professionnel, soutenance et entretien

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages, hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel. Il vise à évaluer sa capacité à :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- faire état par écrit de la réflexion conduite.

La soutenance

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental bénéfique à l'amélioration des pratiques ;
- analyser sa pratique dans une confrontation d'expériences avec des pairs et d'autres professionnels ;
- discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.

- Les statistiques et les résultats des candidats à l'admission

	Session 2020
Candidats inscrits	35
Candidats présents	19
Candidats déclarés admis	16
Candidats inscrits à l'épreuve « analyse de pratique »	10
Candidats inscrits à l'épreuve « animation d'une action de formation »	9

Analyse de la session 2020 et conseils du jury aux candidats

- Les candidats et leur préparation

Un accompagnement à la préparation de l'admission est mis en œuvre par l'INSPE. Le contenu est le suivant :

- 1ère journée : Comprendre les attendus du mémoire / Mener un entretien de formation à partir d'observables
- 2ème journée : Animer un groupe de formation / Adopter une posture andragogique

Le Master « Expertise De La Formation » est construit en cohérence avec les épreuves du CAFFA mais ne saurait s'y substituer.

- Epreuve de pratique professionnelle

❖ L'analyse de pratique

Éléments remarquables qui ont permis aux candidats d'être valorisés à cette épreuve

- Lors de l'entretien avec le stagiaire

Veiller à ce que l'entretien avec le stagiaire soit constructif pour ce dernier

Faire preuve de bienveillance et développer une communication positive

Amener le stagiaire à poser un regard sur sa séance à l'aide d'indices prélevés et analysés

Amener le stagiaire à se projeter sur la poursuite de son année de stage

Montrer son accompagnement sur le long terme (pour les tuteurs terrain)

- Lors de l'entretien avec les examinateurs

Entrer dans un véritable échange professionnel et être à l'écoute des questions

Identifier et prendre appui sur les points de blocage pédagogique, didactique, éducatif mis en lumière lors de la séance et/ou l'entretien

Faire preuve de conviction et justifier son point de vue traduisant une vraie réflexion

Éléments remarquables qui ont desservi les candidats

- Lors de l'entretien avec le stagiaire

Dresser un bilan incomplet de la séance

Prendre appui majoritairement sur les manques

Expliciter insuffisamment les remarques ou les points de progrès partagés avec le stagiaire

Adopter une posture professionnelle contestable : trop grande proximité avec le stagiaire observé, vocabulaire imprécis, peu disciplinaire

Confondre la mission de tuteur terrain et celle de tuteur INSPE

Conseils aux candidats

Dans le cadre de l'accompagnement d'un stagiaire, il est important de développer une posture bienveillante mais également exigeante en direction du stagiaire. Cette posture ainsi que l'accompagnement mis en œuvre tiendra compte du profil du stagiaire, de son expérience et du contexte de l'exercice du métier.

Un travail en amont sur les compétences professionnelles à développer en prenant appui sur la grille d'évaluation peut permettre de donner des pistes précises de réflexion au stagiaire.

De manière générale, il est conseillé aux candidats de questionner leur positionnement au regard de la mission de tuteur :

- Quel type d'accompagnement : entre guider le stagiaire de manière précise et l'aider à construire une posture réflexive ?
- Quelle temporalité au regard du déroulement de l'année de stagiaire ?

❖ **L'animation d'une action de formation**

Éléments remarquables qui ont permis aux candidats d'être valorisés à cette épreuve

- Lors de l'action de formation

Anticiper et maîtriser les attendus de la formation notamment en organisant la formation sur la base d'apports théoriques pertinents

Prendre connaissance et prendre en compte le contexte de la formation ainsi que les besoins de stagiaires (et non seulement leurs souhaits)

Penser la fluidité du déroulement du stage et anticiper les moments de tension ou de difficulté de la formation

Ecouter attentivement les stagiaires et utiliser leurs propos pour faire avancer l'action de formation

Permettre l'appropriation par les stagiaires d'éléments qui seront réinvestis dans les enseignements

Expliciter les pratiques didactiques et pédagogiques questionnées

- Lors de l'entretien avec les examinateurs

Développer une posture réflexive pendant et après le stage à partir d'une évaluation objective et un regard distancié

Entrer dans un véritable échange professionnel, être à l'écoute des questions

Justifier ses choix mais également être en capacité de se remettre en question en proposant des stratégies ou modalités d'action différentes de celles observées

Éléments remarquables qui ont desservi les candidats

Méconnaître le contexte de la formation ou les caractéristiques du public de professionnels adultes auquel la formation s'adresse

Ne pas afficher clairement les enjeux de la formation

Prendre appui sur des supports et outils insuffisamment pensés

Ne pas prendre en compte les apports des stagiaires

La gestion des imprévus et l'incapacité à s'adapter à des questions inédites traduisant un décalage entre ce qui était prévu et ce que les stagiaires ont compris

Conseils aux candidats

Proposer une action de formation consiste à « conduire un processus visant à une évolution des savoirs et des savoir-faire » du professionnel « à partir de ses connaissances, compétences, qualifications et besoins » (circulaire DGEFP n°2011-26 du 15 novembre 2011 ; Annexe 2 du référentiel de compétences du formateur). L'organisation d'actions destinées exclusivement à fournir des informations et/ou des renseignements à des stagiaires peut être nécessaire mais ne correspond pas aux attentes du CAFFA. Dès lors, il convient d'interroger précisément la démarche pour tendre vers la mise en place d'actions de formation comme définie plus haut.

En amont de la formation, il est essentiel de prendre connaissance des éléments nécessaires à la bonne mise en place de cette séquence : public auquel le candidat s'adresse (ses besoins, son expertise, les apports préalables notamment), contexte de mise en œuvre de la formation au plan local, académique et national. Cet approfondissement pourra permettre d'inscrire l'action de formation dans un contexte et dans une temporalité plus longue.

Il est également nécessaire d'approfondir la thématique afin de nourrir les interactions, proposer des apports théoriques et guider les stagiaires dans leur appropriation de ces apports.

Le jury conseille aux candidats d'explicitier les objectifs de formation et de les mettre en adéquation avec les modalités d'animation choisies. Le déroulement de la formation pourra permettre l'alternance de phases théoriques, de descriptions de pratiques de classes efficaces, d'échanges ou encore de tâches de formation permettant aux stagiaires de s'approprier les éléments.

De manière générale, le jury invite les candidats à interroger la posture de formateur qu'il développe ainsi que son rapport aux stagiaires. Cette préconisation pourra être enrichie par le développement d'une analyse réflexive et distanciée de l'action de formation.

❖ **Mémoire professionnel, soutenance et entretien**

Éléments remarquables qui ont permis aux candidats d'être valorisés à cette épreuve

Contenu et rédaction du mémoire

Tenir un propos clair et argumenté, concis et lisible tendu par un questionnement et une problématique précisément identifiée.

Problématiser une ou plusieurs situations de formation pour montrer sa capacité à analyser le rôle de formateur et les enjeux de formation.

S'inscrire dans une démarche de recherche avec une méthodologie rigoureuse.

Produire un mémoire qui répond aux critères d'écriture et de plan attendus dans ce type d'exercice. Il comprendra au minimum une hypothèse, un recueil et un traitement des données, une analyse ainsi qu'une conclusion par rapport à l'hypothèse proposée.

Indiquer en conclusion des pistes pour les futurs actes de formation, les compétences développées et celles qui sont à renforcer.

Soutenance et entretien

Tenir un propos vivant, nourri d'une réflexion personnelle et singulière.

Problématiser l'exposé en faisant la preuve de la capacité à mettre à distance ses pratiques de formateur.

Prendre de la distance par rapport au support écrit pour répondre de façon claire, précise et concise aux questions du jury, tout en respectant le temps imparti.

Développer son propos en appui sur un document numérique (type diaporama) sans pour autant procéder à une lecture de ces éléments afin de démontrer la capacité à intégrer les usages du numérique à bon escient dans leur activité.

Rappeler la problématique du mémoire puis développer son propos de manière différente par rapport à l'écrit : par exemple en focalisant sur un aspect qui est apparu comme essentiel, et qui permet de montrer les compétences de formateur développées. Autre exemple : approfondir un axe non développé complètement dans l'écrit (avec des résultats complémentaires ou une confrontation à d'autres travaux).

Enrichir les échanges par des réflexions personnelles ou des références théoriques afin de nourrir une conversation professionnelle avec le jury.

La capacité à proposer une présentation dynamique a également été appréciée.

Éléments remarquables qui ont desservi les candidats

Prendre appui sur un diaporama avec des zones de texte lourdes et illisibles.

Nourrir son propos de références didactiques, prétendument attendues, déconnectées du propos et qui le rendent incohérent voire illisible.

Décrire une action de formation, des techniques d'animation, des dispositifs ou une ingénierie de formation qui ne permettent pas de problématiser ni de se projeter en tant que formateur.

Eluder des questions jugées comme trop éloignées de la spécialité ou du type de formations affectionnées par le candidat : par exemple, refuser de se projeter sur la formation continue au lieu de la formation initiale, ou inversement.

Conseils aux candidats

Il est conseillé aux candidats de veiller à la forme et à la qualité orthographique dans le mémoire ainsi qu'à la rigueur dans la terminologie et les références utilisées.

Il est par ailleurs important de s'attacher à rendre plus lisible le lien entre les ressources théoriques, la littérature scientifique auxquelles les candidats ont eu recours pour la rédaction du mémoire, leur problématique et l'expérience menée.

Il apparaît préférable de circonscrire le sujet par exemple en choisissant une ou deux hypothèses afin de les mener à leur terme plutôt que de multiplier les approches et perdre en cohérence et pertinence.

Le jury a apprécié pouvoir identifier des parties permettant d'envisager « pourquoi » cette recherche est intéressante et comment les résultats ont été recueillis (dans quel contexte). La capacité des candidats à ajouter des extraits du réel (photo, vidéo, transcription d'extraits d'entretien) a également été appréciée.

Dans le cadre de la soutenance, il est conseillé aux candidats de « cibler l'essentiel » (pourquoi cette problématique, qu'est-ce qui est testé, quels résultats essentiels obtenus concernant la future pratique de formateur) tout en proposant un plan adapté à l'oral qui ne reprend pas celui du mémoire.

Il est regrettable que certains candidats, déjà investis dans des dispositifs de formation académiques en lien avec des associations partenaires, ne se projettent davantage dans d'autres types d'action de formation. Une excellence disciplinaire, hyperspécialisée, ne peut suffire à légitimer la construction d'une posture et des compétences d'un formateur. La polyvalence et la capacité à élaborer des formations qui portent sur des problématiques relatives aux enjeux du système éducatif sont autant de qualités appréciées par le jury.

Enfin, le jury rappelle que la certification prend appui sur l'ensemble des compétences du référentiel et vise à établir une culture commune entre les formateurs.

Conclusion :

La grille d'évaluation définie par le cadre réglementaire comporte les intitulés définis nationalement. Ils n'ont pas vocation à décrire la valeur du candidat dans l'absolu, mais de le positionner par rapport à une norme particulièrement exigeante de maîtrise des concepts de la formation, gage d'adaptabilité et de versatilité. Le jury a pu constater que certains candidats sont investis et efficaces dans les missions qui leur ont été confiées, mais qu'ils ne prennent pas le recul attendu pour pouvoir faire face à la diversité des missions d'un formateur académique. De tels candidats, bien qu'efficaces et dignes de confiance, sont parfois positionnés dans les colonnes « insuffisant » ou « très insuffisant », mais cela n'est en aucun cas un désaveu formulé par le jury.

Au moment de l'admission, certains candidats choisissent de s'orienter davantage vers le tutorat ou vers la formation. De même, certains candidats priorisent un champ de compétence dans leur mémoire, exposé ou entretien. Néanmoins, il est nécessaire d'ouvrir le champ de la réflexion au-delà de ces champs d'expertise ou de prédilection sur d'autres domaines ou types de formation afin de se projeter dans la fonction de formateur académique.

Pour rappel, les épreuves d'admission impliquent un investissement important. Il est à noter qu'un candidat dispose d'un délai de quatre ans après la fin de cette session pour se présenter, jusqu'à deux fois, aux seules épreuves d'admission de l'examen. Nous vous conseillons ainsi de peser la charge de travail et de vous présenter à l'admission sans précipitation, si possible avec une expérience étoffée.

Enfin l'académie de Lille a mis en place un document intitulé « planning d'échanges du cursus d'admissibilité (ou d'admission) au CAFFA ». Ce document a vocation à informer les inspecteurs de l'avancée de vos réflexions et de l'accompagnement en place par l'INSPE et au plan local. Nous vous invitons à vous emparer afin de favoriser la communication entre les différents acteurs de cette certification.

Sophie JOMIN-MORONVAL